

Du crime aux mœurs

Le parcours d'une personne incarcérée est jalonné par les étapes de la vie : si l'incarcération constitue un micro-système social particulier, elle n'est pas moins soumise aux lois de l'existence humaine. Dans cet article, à partir de deux cas individuels, l'auteur poursuit la réflexion, entamée dans le dossier du JDP de février 2016 consacré à la prison, sur le travail psychothérapeutique avec les personnes détenues. Il s'agit d'une tentative de mise en forme, participant d'une mise à distance, pour soutenir la pratique de la clinique dans le milieu carcéral, où la place de l'humain est mise à mal.

Le titre de cet article, « Du crime aux mœurs », pose la question du parcours de la personne, d'un acte qui l'amène à être incarcérée à son appropriation des mœurs ou des valeurs morales adoptées par une société. Il pose la question d'un réaménagement possible, d'une rééducation possible, d'une psychothérapie et de ses effets ou encore d'une intégration de la reconnaissance de l'autre comme humain, désirés ou attendus par les intervenants ou la société. Qu'en est-il pour la personne incarcérée elle-même ? Qu'est-ce qu'un crime ? Qu'est-ce qu'une valeur, un interdit ou un tabou ? Qui est l'autre et qui est soi ? Dans la pratique de psychologue clinicien, les données d'anamnèse qui nous sont rapportées au cours de l'entretien avec force détails ou souvenirs approximatifs construisent une représentation de l'individu qui peut être réductrice, dans les conceptions actuelles théorisées par les modèles psychologiques. Les termes employés (traumatismes, répétitions, abandon, séparation, perte, violence...) sont comme vidés de leur sens, et constituent des récits dans lesquels la personne ne se reconnaît plus. Dès lors, comment humaniser le traumatisme, la répétition, l'abandon, la séparation, la perte et la violence ? Qu'est-ce qui permet de reconnaître la part humaine à ces vécus, de la même manière que les personnes incarcérées elles-mêmes les oublient, les mettent de côté, les rejettent ou les jugent ?

Dans ce quotidien, une parole de Karlfried Graf Dürckheim me revient régulièrement à l'esprit et fait écho à l'expérience de la rencontre dans ma pratique clinique : « *Il est quand même curieux que l'homme ait le don de sentir qu'il n'est pas juste quand il n'agit pas en conformité avec l'être. Bien qu'il nous soit donné de vivre à chaque instant une nouvelle situation qui ne peut se rapporter à aucune autre expérience passée, il y a en nous, à l'évidence, un modèle fondamental, une référence, le sentiment qu'il nous faut agir ainsi.* » Cette parole, cette intuition ou cette conception, voire cette croyance, semble nous donner une perspective toujours à renouveler dans le travail thérapeutique et socio-éducatif mené par les professionnels confrontés aux personnes ayant commis « l'irréparable », comme ils peuvent parfois en témoigner. Un tel postulat se présente à nous comme une exigence éthique, qu'il importe toutefois d'interroger, avant de poursuivre sur ce mouvement qui me semble propre au vivant et donc à la nature humaine, ce mouvement qui tend vers la perpétuation de la vie.

Le crime comme acte, ou le crime défini par la justice, est un acte qui s'oppose à ce mouvement et doit générer dans l'être une tension qui n'est autre que le levier à mobiliser pour le devenir de la personne incarcérée.

DU CRIME

A ce mot crime, nous sentons un frisson, une inquiétude comme si quelque chose menaçait rien que par ce terme. Il nous touche par ce qu'il peut susciter dans le corps et par le risque de son anéantissement, il renvoie à cette angoisse fondamentale de disparition de l'autre, de soi.

Sans reprendre le livre 2 du Code Pénal et ses différents titres, esquissons les contours du terme. Le crime est notamment le terme qui définit un homicide volontaire, synonyme de meurtre ou assassinat, dans tous les cas un acte blâmable condamné par la loi. C'est une infraction que la loi punit d'une peine de réclusion ou de détention entre dix ans et la perpétuité, infraction très grave entendue aussi à la loi ou à la morale, aux lois humaines. Le meurtre, l'assassinat engageant la préméditation comme circonstance aggravante, le viol, les faits de violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner, voire les braquages. Autant de circonstances qui se déclinent de manière singulière pour les personnes que nous rencontrons dans la pratique clinique. Pour ces personnes détenues, le jugement et la condamnation peuvent être des points d'appui pour faire chemin de ce qui conduit du crime à l'humain.

DES MOEURS

La notion de mœurs s'entend dans le sens de pratiques sociales, d'usages particuliers, commun à un groupe, à un peuple, à une époque. Elle se définit par un ensemble de règles morales codifiées, par exemple les lois d'un pays. Elle se réfère à une idée du bien et du mal qui conditionne les rapports sociaux. Nous trouvons aussi cette notion rattachée à la dimension sexuelle, que ce soit de l'ordre d'une instance avec la police des mœurs ou de la conduite individuelle d'une personne ayant des « mœurs légères ». Bien évidemment cette notion recouvre un domaine plus large que celui de la sexualité. En allant plus avant, la morale évoque un ensemble de règles de conduite, considérées comme bonnes de façon absolue ou découlant d'une certaine conception de la vie. Les mœurs ou la morale semblent présentes au sein de chaque groupe humain, quelle que soit sa culture, avec des invariants que nous retrouvons dans tous les groupes culturels ou les traditions philosophiques ou religieuses. Nous avons coutume d'entendre parler des trois grands interdits ou tabous qui conditionnent le devenir de l'humanité : l'interdit du meurtre, l'interdit de l'inceste et celui du cannibalisme. Perpétuer l'humanité implique de fonder le lien social sur des interdits qui garantissent la transmission de la vie.

PRATIQUE / RÉFLEXION

Dans le quotidien de la pratique, différentes questions ou hypothèses me taraudent. Nous pourrions les formuler de cette manière : nous postulons que chaque être humain contient

en lui le respect de la vie, et qu'il cherche à la perpétuer. Ces dimensions intérieures sont-elles accessibles à l'accompagnement thérapeutique dans le temps de la peine d'incarcération ? Des questions comme des lames de fond, qui débouchent sur bien d'autres dans le travail quotidien de prise en charge psychologique de ce public. Or faire chemin vers le centre de l'être et vers ce que postule Dürckheim nécessite de traverser différents freins, qu'ils soient liés à la personne dans son histoire ou sa pathologie, à l'institution mettant en œuvre des outils ou des dispositifs spécifiques, ou au parcours de soin, via la punition ou le travail de réinsertion. Par ailleurs, la vie suit son cours, et dans le milieu carcéral elle prend une forme qui peut conduire à poser d'autres freins à ce travail.

A partir de ces hypothèses, nous serions tentés d'amorcer la réflexion par la question de la structuration des mœurs ou de la morale. Sans aller jusqu'à la théorie de Rousseau de « l'homme bon » par nature, cette dimension de l'être au-delà de la construction des défenses du moi impulserait un mouvement à la personne qui ne serait pas une réaction à des points de fixation, de blocage ou à un traumatisme, mais une action en vue d'un devenir-soi. Le clivage de l'inné et de l'acquis nous paraissant insuffisant pour penser la question, nous privilégions l'interdépendance de deux notions, une perspective qui se révèle plus appropriée pour cerner cette structuration. Chaque être porte « en puissance », au sens d'Aristote, cette potentialité : quelles en seraient les conditions d'éclosion ?

DU DISCOURS DÉFENSIF À LA PAROLE ÉVÉNEMENT

Je rencontre M. J. à la Centrale. « *Je ne souhaite pas venir, dit-il d'emblée, je suis venu pour vous le dire. J'ai tué des gens, j'ai fumé des gens, ça ne me fait rien, pas de regret...* » Voilà neuf ans que M. J. est incarcéré. Il ne me livrera que peu d'éléments sur son histoire, sinon quelques réponses laconiques. Pas de famille, dès l'âge de 4 ans il s'est retrouvé en foyer, puis a été dans 17 familles d'accueil différentes. Il dit s'être ensuite engagé dans l'armée pour se stabiliser ; un an à la légion et six ans dans la régulière. « *C'est en tuant que je me sens moi-même* ». Nerveux, hypersensible, il ne supporte pas les gens. « *Je suis trop dangereux* », dit-il. Il ajoute : « *J'ai vu des psychologues et des psychiatres, vous voyez qui je suis devenu ?* » Il évoque le fait d'avoir eu trois enfants avec trois femmes différentes, croyant que cela allait le changer. Il énonce succinctement les faits, ne voit pas l'intérêt de venir me voir et conclut : « *Je suis né pour tuer...* »

Un entretien qui peut laisser sans voix et remet en question notre pratique, que nous avons d'ailleurs coutume de ré-interroger régulièrement. Un entretien parmi bien d'autres qui met à l'épreuve notre investissement au quotidien, mais qui au-delà de ce qui y est dit laisse entendre une détresse insurmontable, peut-être indépassable, qui pourtant engage le praticien que je suis sur ce postulat éthique d'un sujet, un être qui au fond de soi cherche à exister simplement.

De cet entretien isolé, de la somme des consultations effectuées en Maison Centrale, il me semble important de ne pas nous en tenir à la lettre, mais de repérer les interstices qui filtrent du quotidien vécu de ces personnes et qui témoignent du revers de cette apparence. C'est dans ces interstices que nous pouvons trouver quelques indications permettant d'étayer et de soutenir le travail thérapeutique auprès de ces personnes

confrontées, dans leur existence, au crime.

Dans le zen, il existe une histoire célèbre intitulée « Les quatre chevaux », reprise par Dogen (XIII^{ème} siècle). Il est conté que le premier cheval s'éveille en apercevant l'ombre du fouet. Le deuxième cheval, en entendant le claquement du fouet. Le troisième, lorsque le fouet touche son corps. Et enfin le dernier, lorsque le fouet pénètre durement, profondément sa chair. Dans notre pratique nous sommes confrontés à ces êtres qui n'ont pas intégré cette perception de l'ombre qui se retournerait contre eux, qui n'ont pas entendu ou tenu compte des paroles qui prévenaient, même lorsqu'elles pouvaient « claquer » dans l'espace éducatif. Par ailleurs, certaines expériences n'ont « pas servi de leçons » comme nous avons coutume de l'entendre, mais l'expérience de la manifestation de l'ombre, lorsqu'elle touche durement l'être, le contraint à en tenir compte.

L'OMBRE DE LA PERTE

« J'avais conscience que ce n'était pas bien. Quand elle a eu environ 16 ans, ça s'est arrêté comme ça. » Ces moments que M. G. décrit comme « satisfaisants » indiquent la fragilité de cette limite, suspendue au temps et aux conditions extérieures. La plainte de sa fille, la condamnation et l'incarcération sont venues matérialiser ce contre quoi M. G. luttait : perdre l'affection, l'amour de l'autre, qui le rassurait et lui permettait d'assumer une certaine place au regard de l'extérieur. « En entrant en prison j'ai tout perdu », dit-il. M. G. reviendra sur le lien à sa mère qui ne savait pas dire « non ». Alors qu'il avait un an, son père l'avait quittée, puis était décédé deux ans plus tard d'un accident de scooter. M. G. sera mis en pension dès l'âge de 10 ans, une séparation de sa mère insupportable pour lui, sur laquelle il reviendra souvent. Durant ces années de pensionnat, il prend conscience de ce mal-être, qui aujourd'hui encore le ronge, et dont il attend un remède du médecin, du psychologue ou de quiconque pourrait le soulager. Il évoque aussi des comportements d'abus qu'il aurait subis durant cette période d'internat, mais qu'il banalise et minimise : pour lui « c'est du passé » et il n'estime ne pas en avoir été affecté. Sa femme remplira ensuite le rôle de cette mère qui lui semblait absente, qu'il attendait impatientement de revoir lors de ses retours à la maison ou qu'il cherchait à rejoindre lors de ses fugues. Puis viendront les enfants, deux filles et un garçon. C'est avec l'aînée qu'il cherchera à construire un lien d'affection indéfectible, dans le quotidien d'une éducation qui mènera au franchissement de l'interdit, du tabou. Cette coexistence d'une vie de père de famille et de père incestueux se prolongera de manière clivée jusqu'au détachement induit par le temps et l'ouverture à l'extérieur de sa fille, période où M. G. commence à boire de plus en plus. Période de divorce qui l'isole et le conduit à un effondrement narcissique. L'angoisse et la dépression vont réactualiser ce mal-être, cette « ombre » de jadis, qui ne trouve pas de remède alors qu'il pensait en avoir construit un avec sa fille. Une trajectoire de vie rongée par cette peur, cette angoisse de perdre, déjà brisée par des expériences qui n'ont pas trouvé à s'inscrire dans le rapport à un ordre extérieur (une loi) : décès du père à 3 ans, séparation avec la mère, abus subis dans la préadolescence et adolescence. A chaque charnière de structuration de l'être, à chaque moment de remaniement, un événement peut être vécu comme brisant cette constitution d'une limite qui permet de percevoir la différenciation de cette quête affective (passé/présent, mère/fille...) et d'abonder dans ce

léger filet de conscience qu'il peut parfois énoncer - « *J'avais conscience que ce n'était pas bien...* »

L'insupportable de la séparation et de la perte, cette réalité inacceptable vécue douloureusement, laisse peu de marge de manœuvre à la conscience, à la parole, et parfois insuffisamment à l'expérience même de la séparation, et contraint en « *entrant en prison* » à ce vécu du « *tout perdre* », pour citer M. G. Cette traversée des différentes pertes constitue un appel à nommer le mal et à accepter la perte – de la liberté, du lien affectif, du sentiment d'appartenance à la société – sans s'en constituer le lieu c'est-à-dire sans considérer ce vécu de la perte comme définitif. La possibilité de ré-intégrer la société dont on a violé les lois doit subsister, afin que le mot « criminel » ne devienne pas une identité.

L'œuvre du temps et de la parole dans la prise en charge des personnes favorisent ce rapport à la réalité psychique et à l'approfondissement de ce léger filet de conscience auquel est connecté chaque être en soi, par delà le mal ou le crime qu'il peut réaliser. Durant le temps de la peine et dans ces interstices du risque d'effondrement, ce cheminement vers la connaissance de soi se constitue et se ré-interroge via le travail thérapeutique, ce qui fait dire à certains : « *Si j'avais su cela avant, je n'en serais pas arrivé là ...* »

PERCER LES ZONES D'OMBRE

Ce cheminement dans le labyrinthe carcéral confronte inmanquablement la personne à ce qu'elle a voulu mettre de côté, fuir, dénier. Il confronte chacun dans sa nuit et sa solitude à cette part de vie blessée ou tuée, méconnue ou non reconnue qui finit par se manifester de manière clastique. Violence, perversion, crime, autant d'actes à décrypter par la parole pour percer à jour le fond de l'être, en suivant le fil rouge qui va du crime aux mœurs. De la seconde topique freudienne où le surmoi résulterait du stade œdipien, à une formation plus précoce de cette instance pour Mélanie Klein, il apparaît que cette conscience morale qui s'objectiverait dans une maturation est mise au travail de manière radicale dans ce temps de la peine. Elle se dynamise aussi au quotidien par la façon qu'ont les personnes détenues de l'interpeller, sous forme de jugement projectif ou d'appel à trouver des exemples dans les personnes qui les entourent, sous forme de question directe. Cette quête d'une « fonction paternelle » dans les interstices des relations est souvent mise à mal, heurtée, déçue, et les réactions ne manquent pas de se faire entendre dans cette micro-société de la vie carcérale. C'est dans ces interstices que le travail thérapeutique opère, lorsque la personne se retrouve touchée comme si elle avait 3 ans, 4 ans ou 6 ans, comme si ces périodes douloureuses cherchaient à se dénouer. Aussi, je tente de cueillir et d'éclairer, par cette lente percée, les zones d'ombre, un des terreaux privilégiés qui révèlent l'être et le socle du devenir de la personne. Dans cette parole, est contenue cette même dimension de mœurs, qui, au-delà des appels redondants, n'ont trouvé jusque-là aucun répondant suffisamment structurant, alors que M. G. pose la question du tabou. Cette parole aura-t-elle la portée simple d'un savoir informatif, sera-t-elle entendue plus profondément ou constituera-t-elle un savoir plus structurant, témoignage d'une prise de conscience intérieure ?

René Monami

Psychologue clinicien

Bibliographie

Dogen, 1231, *Shôbôgenzô*, Vannes, Sully, 2005.

Freud S., 1923, *Le moi et le ça*, Lausanne, Payot, 2010.

Lacan J., 1959-1960, *L'éthique de la psychanalyse*, Paris, Le Seuil, 1986.

Rousseau J.-J., 1755, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Gallimard, 2014.